La vente des objets trouvés

La vente annuelle des objets trouvés constitue généralement un spectacle assez pittoresque. On sait, en effet, que la distraction de nos contemporains leur fait égarer parfois les choses les plus hétéroclites et que le bureau des objets trouvés constitue un véritable musée de la cocasserie. Voici une vue plongeante de la vente aux enchères qui eut lieu hier, rue d'Agier, à Grenoble. Les bicyclettes y furent particulièrement à l'honneur — une cinquantaine environ — ainsi qu'on peut en juger. L'une d'elle fut adjugée à 1 fr 10; les autres à la moyenne de 30 francs. Au total, cette vente produisit un peu plus de 3.000 francs.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE GRENOBLE

AUDIENCE DU 11 JUIN

LE LÉGIONNAIRE REPENTI...

Nous avons relaté les circonstances dans lesquelles fut arrêté le 10 avril dernier Albert Bied ex-légionnaire, qui avait menacé à mort, sous conditions, son ex amie Mme Viard parce que celle-ci, employée dans une mairie de la banlieue, n'avait pas voulu suivre les conseils néfastes que lui donnait ce triste individu. Ces conseils consistaient à accepter une compulcite dans l'escroquerie de cartes d'identité.

Deux gardes cuirassiers, MM. Sauvat et Gibou empêchèrent Bied de mettre à exécution ses sombres desseins. Nous retrouvons Bied dans le box des accusés, très assagi, une bonne allure d'employé de bureau rangé.

A ses côtés, Me Gioli, pour le défendre. M. le président Grosclaude, dans son infinie bonté, tend une fois encore à Bied une perche secourable.

Après que Mme Viard soit venue déposer et expliquer comment l'ex-légionnaire la menaça de mort, de revolver après l'avoir souvent battue, Bied supplie le président de l'épargner et de lui laisser refaire sa vie !

Concernant l'escroquerie au cartes d'identité, il précise « que ses combinaisons ont toujours raté sauf dans un seul cas où il toucha une petite somme d'argent ! »

Le président. — Bied, vous êtes sur la limite de l'indulgence. Je veux bien croire en votre repentir. »

Le tribunal condamne Albert Bied pour escroquerie à trois mois de prison et à 100 francs d'amende; pour port d'arme prohibée à 2 mois de prison et 100 francs avec confusion des deux peines. Bied échappe ainsi à la relégation.

UN PISTOLET DE L'AN II

C'est un habitant de Domène qui a eu de gros revers, beaucoup d'embêtements et dont les affaires ont mal tourné. Cela lui valut une liquidation judiciaire, déclenchà la vente de sa propriété et l'obligea à entrer dans un appartement sur lequel il avait encore redevance à payer. De la vente de sa propriété, M. M. retira, à peu près, 50.000 francs. Ses dettes payées, il lui restait à toucher 3.000 francs.

Or, au moment où il voulut, étant gêné, toucher ce petit pécule, l'acquéreur de sa propriété fit opposition.

Et M. M. de décider, incontinent, de jouer à M. B., l'acquéreur, le grand jeu.

« — Si vous franchissez le seuil de cette propriété que je vous ai vendue, pour la première fois c'est deux balles dans la peau; pour la deuxième: quatre ! »

La progression arithmétique semblait d'une logique irréfutable.

Me Guerin, avocat de l'irascible propriétaire, produit l'arme dont se servit M. M., un pistolet de l'An II qui eut amené immanquablement le mort de son propriétaire !

M. est finalement condamné à 15 jours de prison avec sursis et à 30 francs d'amende.

UN ACCIDENT MORTEL

Mortel fut cet accident qui eut lieu le 3 mars 1936 sur la route de Corenc, au hameau des Alpinards.

Un chasseonnier, M. Besy venait de charger sur ses épaules un sac juché sur une camionnette. Il allait traverser la route avant même fait un pas en avant lorsqu'une auto arriva en trombe, celle de M. Fesenti. L'automobiliste fut-il distrait. Le malheureux charbonnier fit-il un pas de trop en avant. Personne ne le saura jamais.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. Pierre Busy y perdit la vie.

Me le bâtonnier Tissot défend M. Fesenti. Me Ferrare est partie civile pour la famille de la victime.

Le tribunal fixe les responsabilités à trois-quarts pour Fesenti et un quart pour le piéton. Ce qui entraine le jugement suivant : 50 francs d'amende; 5726 fr. 70 de frais divers, 1000 francs de pension par an pour la mère de M. Pierre Busy et 500 francs de frais de deuil pour la demoiselle de ce dernier.

NOYÉ SOUS UNE CAPOTE D'AUTO.

M. Eugène Coutet est mécanicien-garagiste. Un déplorable accident où la fatalité joua assurément le plus grand rôle, le fait asseoir aujourd'hui sur les bancs de la correctionnelle.

Vraiment les circonstances tragiques et peut être uniques de cet accident :

Le 22 février, vers 18 heures, M. Coutet emmenait dans une petite auto un client éventuel, M. François Epis, afin de faire avec ce véhicule des essais de consommation.

La route était bombée et le sol glissant. L'allure de l'automobiliste n'était point exagérée (30 à 40 km. à l'heure). Soudain un dérapage se produisit; l'auto versa malencontreusement dans un fossé, au fond duquel il y avait de l'eau.

L'accusation affirme que M. Epis s'y noya bel et bien.

Le prévenu soutient que M. Epis n'était déjà pas « très bien » en montant dans l'automobile et qu'il put très bien mourir de toute autre chose.

Ce n'est cependant pas la thèse adoptée par le Tribunal qui condamne M. Coutet à 50 francs d'amende, à 5.000 francs de dommages-intérêts envers la mère de la victime, à 200 francs envers ses frères et sœurs, fixant les frais de funérailles à rembourser à 354 francs.

Me Ferrère défendait M. Coutet. Me Chevalier était partie civile pour la famille de M. Epis.

UN TOUT PETIT COUTEAU

C'est avec un tout petit couteau que l'Italien Lobascio 49 ans, blessa grièvement au visage Louis Arnollin, qui certes avait tout fait pour être ainsi maltraité dans son « esthétique ».

Les deux hommes sortaient du café de la rue Gérente; ils eurent une discussion pour un briquet, et cette discussion dégénéra en rixe.

Au cours de celle-ci, Arnollin reçut les blessures que l'on sait.

Le Tribunal condamne Lobascio à un mois de prison sec, 50 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts. Arnollin est condamné à 50 francs d'amende.

Défenseur d'Arnollin : Me Grolli.
Défenseur d'Arnollin : Me Grolle.

EN TROIS LIGNES

Pour infraction à arrêté d'expulsion, le nommé Raymond est condamné à 16 fr. d'amende avec sursis.

Contre la hausse injustifiée des prix

Le Préfet de l'Isère croit devoir faire savoir à ses administrés que, dès le 9 courant, il a donné aux services compétents toutes instructions utiles pour que des procès-verbaux soient dressés dans le cas où une hausse injustifiée serait constatée sur les cours des denrées alimentaires ou produits de première nécessité.

Il demande à ses administrés de vouloir bien lui signaler les hausses injustifiées dont ils auraient connaissance afin de lui permettre de saisir, le cas échéant, l'autorité judiciaire conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur.

AU PALAIS

VOLEURS D'AUTOS SUR LA SELLETTE

Robert et Bravard, les deux voleurs d'autos dont nous avons relaté il y a quelques jours les exploits ont été extraits hier de la prison Saint-Joseph et conduits au cabinet de M. Rey, juge d'instruction. Les deux mauvais garnements ont été confrontés avec leurs victimes. Ils ont reconnu les différents forfaits qui leur étaient reprochés.

On sait que ces vols ne concernent pas uniquement des automobiles, mais différents objets tels des montres, etc.

Le concours de la Gaule Sportive à l'étang de la Buisserate

La Gaule Sportive est une vaillante société de pêche qui ne ménage ni ses efforts, ni... le temps de ses dirigeants. Et ceci explique la marche toujours ascendante de son effectif de pêcheurs et le succès des manifestations ou des fêtes qu'elle organise.

Dimanche dernier, la Gaule avait donné rendez-vous à ses adhérents à l'étang de la Buisserate, dans lequel a lieu, annuellement son concours.

Et on a encore en mémoire la personnalité regrettée de M. le docteur Roux, qui fut certes, le plus désintéressé animateur de société, qu'ait connu notre région et qui ne manquait jamais de présider cette joyeuse manifestation sportive.

C'est précisément la mémoire du regretté disparu qui fut évoquée par les nombreux pêcheurs (180 concurrents), à l'heure où le coup de pistolet réglementaire fut donné pour annoncer l'ouverture des hostilités.

Les lignes s'agitèrent dans l'air et les bouchons s'agitèrent sur la surface placide du bel étang.

Indiquons tout de suite, qu'en dépit d'un empoissonnement intensif, les résultats furent malgres tout décevants.

Il y avait cependant une cause certaine à pareille anomalie.

On le trouvera dans le fait que le poisson était précisément au moment du frai, ce qui a le don de le distraire et de le laisser insensible à l'attrait des asticots.

Or donc à huit heures, le concours commença. Voici les noms des dix premiers pêcheurs qui s'inscrivirent — par leur succès — en lettres d'or au livre blanc de la Gaule Sportive.

1er MM. Routina, avec 950 points; 2e Paul Giraud, 900 pts; 3e Mathias, 770 pts; 4e Rumillat oère, 700 pts; 5e Guilleret, 380 pts; 6e Jaymond, 220 pts; 7e Grousson, 140 pts; 8e Dettonna, 120 pts; 9e Mme Pétier, 115 pts; 10e ex-aequo : MM. Gobbi, Oravel, Bouzon, 110 points.

La plus grande joie ne cessa d'animer cette fête. Deux buffets copieux ne cessèrent de fonctionner jusqu'à l'heure de la clôture.

L'abondance des matières nous a empêché de donner plus tôt le compte rendu de ce concours qui obtint le succès le plus entier.

La recette du jour

ROUGETS « SAUCE MARINIERE »

— Nettoyez et lavez les rougets, séchez-les, puis passez-les légèrement dans de l'huile avant de les mettre à griller sur feu de bois, si cela vous est possible. La cuisson demandera de 15 à 18 minutes. Ayez la précaution de prendre des rougets de la même grosseur, pour que le temps de cuisson soit le même. Une fois cuits, placez les poissons sur un plat chaud et servez-les avec la sauce suivante.

Dans une casserole mettez un bon morceau de beurre, trois échalotes hachées de l'estragon haché, trois cuillerées de vinaigre, autant d'eau, sel et poivre. Faites cuire quelques minutes et versez dans la saucière. — CENDRILLON.

Un sac à main renfermant 13.000 francs de bijoux est volé dans un magasin de Grenoble

Mme Suzanne Paccard, sans profession, demeurant à l'hôtel Brice, 44, rue Maréchal Joffre, à Nice, de passage à Grenoble, se trouvait, vers 16 heures, dans un grand magasin de la ville.

Elle avait déposé son sac à main à côté d'elle, quelques minutes après, elle s'aperçut qu'il avait disparu. Il contenait treize mille francs de bijoux.

La victime de ce vol a déposé une plainte contre inconnu à la permanence de police. M. Levrey, commissaire de police de service a aussitôt ouvert une enquête et avisé les services de la Sûreté.

On arrête à Zurich un policier allemand qui aurait entrepris en Suisse une action contre l'ex-chancelier Bruning

Genève, 11 juin. — On vient d'arrêter à Zurich, un nommé Roemer Hugo, fonctionnaire de la police secrète allemande, la Gestapo.

Roemer, qui est originaire de Dortmund, avait organisé en Suisse une action contre une haute personnalité du précédent régime allemand. La police police helvétique observe à ce sujet la plus grande discrétion, mais on croit savoir qu'il s'agit de l'ex-chancelier du Reich, le docteur Bruning, qui se trouvait il y a quelque temps, incognito dans une clinique de Zurich.

L'agent de la Gestapo avait pour complice un nommé Henri Muller, de Dortmund également, actuellement détenu en Hollande pour menées politiques.

Le juge d'instruction de Zurich s'est rendu il y a quelque temps dans les Pays-Bas pour interroger Muller. Celui-ci avoua être le principal coupable. Il jouait un double jeu : d'une part comme agent de la Gestapo, d'autre part comme homme de confiance de l'Action Catholique.

Muller a été trouvé possesseur de quatre passeports à des noms différents. Il a avoué qu'il était chargé de l'information politique allemande à l'étranger et qu'il avait fourni à l'Allemagne des renseignements militaires. Il avait été condamné à Metz, en 1933, à deux ans de prison pour espionnage.

Le juge d'instruction de Zurich a saisi une dépêche très compromettante pour Muller, dépêche dans laquelle il était dit que la personnalité dont nous avons parlé, devait être mise hors d'état de nuire.

Le procureur général de la Confédération a ouvert une information contre Roemer et Muller. Celui-ci sera jugé par contumace.

LES DÉSESPÉRÉS

UN CHEMINOT SE JETTE DANS LE RHONE

Chasse-sur-Rhône (Isère), 11 juin. — Jeudi matin, vers sept heures, des ouvriers trouvaient, sur la rive gauche du Rhône, au pied de la grue située près de l'usine de benzol de la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse, une veste et une casquette.

Le garde-champêtre M. Ferrier, prévenu aussitôt, procéda aux premières constatations, en attendant l'arrivée de la gendarmerie qu'il avait fait aviser.

D'une des poches de la veste, plusieurs enveloppes furent retirées; on put ainsi établir l'identité de celui qui, dans un moment de désespoir, avait mis fin tragiquement à ses jours.

Il s'agit d'un nommé Georges Rey, âgé de 33 ans, né à Saint-Ambroise (Gard), employé à la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. en gare de Chasse, qui logeait dans la pension de famille de Mme Crozier, quartier de la Gare.

Des papiers, placés en évidence dans sa chambre, ne laissent aucun doute sur la détermination de l'infortuné, qui s'est donné volontairement la mort.

— Le Temps d'aujourd'hui

Voici d'après le radio de la Tour Eiffel, les pronostics pour la journée d'aujourd'hui vendredi 12 juin :

REGION EST. — Temps nuageux brumeux, avec quelques éclaircies au cours de la matinée, aggravation l'après-midi, pluies intermittentes. Vent variable faible s'orientant à Sud-Ouest. Maximum de température en faible baisse.

REGION SUD-EST. — Beau, nuageux, ensoleillé. Vent variable faible maximum de température stationnaire par rapport à la veille.

LE TEMPS D'HIER A GRENOBLE

Observations faites par la Commission Météorologique de l'Isère, au Jardin des Plantes, le 11 juin 1936. — Observations d'avant-hier 18 heures à hier 18 heures:

Température minima: + 10°2
— maximum: + 23°.

A 7 heures

Température: + 12°5
Pression: 745,4.
Variation de la pression: stationnaire.
Direction du vent: Sud-Ouest.

A 18 heures

Température: + 20°
Pression: 743,6.
Variation de la pression: stationnaire.
Direction du vent: Nord-Est.

EXPOSITION INTERNATIONALE DES ARTS ET DES TECHNIQUES dans la vie moderne
PARIS-1937
NOMBREUSES MANIFESTATIONS ARTISTIQUES, SCIENTIFIQUES, LITTÉRAIRES ET SPORTIVES
MAI-NOVEMBRE - 1937

LES ENCHANTÉES MAROCAINES

PAR MAURICE TUSSAU

Ce livre tout récemment paru, Pierre Loti eut été fier de le signer. C'est plus qu'un roman exquis, vécu en réalité dans la vision éblouissante du Maroc, c'est la poétique et sincère évocation de la vie et des mœurs des Marocaines au contact de la civilisation européenne et de l'action colonisatrice de la France.

Maurice Tussau, écrivain de race, observateur précis et consciencieux, en un style qui a toute la richesse de couleurs de la palette d'un peintre, nous initie aux troublants mystères des âmes féminines restées imprégnées des dogmes de la religion islamique et de la conception du bonheur que le Prophète a révélé à ses adoratrices cloîtrées en quelque sorte dans la demeure du mari, seigneur et maître absolu.

Seule une femme pouvait, avec sa délicate sensibilité et le privilège de son sexe, pénétrer dans les arcanes secrètes du cœur des Marocaines, en recevoir les confidences sans réticences. C'est une jeune française, pourvue du titre de docteur en médecine et envoyée en mission au Maroc pour le service des ambulances et des dispensaires, qui nous révèlera le mystère des Enchantées Marocaines, le roman intérieur qui les illumine de son soleil, l'idéal poétique qui préserve leur foi ancestrale et les fait triompher des plus séduisants appels de l'amour colonial.

Maurice Tussau fait ainsi revivre les romans dont Gabrielle Orllange, la distinguée et toute charmante docteresse, est la confidente. Magicien incomparable qu'inspire ce bonne splendide notre Maroc, l'auteur des Enchantées Marocaines nous en décrit le cadre de rêve : le ruissellement des ondes solaires, la fantasmagorie des irradiations spectrales qui agissent sur les sens du voyageur, tout comme les symphonies puissantes de Beethoven enlèvent l'imagination et l'âme des inities sur leurs vagues sonores.

Toute la vie de notre Maroc, celle des officiers et soldat français, celle des indigènes s'offre en des scènes dont la vérité n'est pas exempte d'humour. C'est une bonne fortune que celle d'évoluer sur une terre coloniale qui a conservé un peu de sa virginité qui n'a pas été comprimée par une métropole à la façon d'un pied de Chinoise dans ses bandelettes. Là, nous ne sommes plus victimes d'aucune contrainte. Le cerveau lui-même respire à son aise... Sachons gré à Maurice Tussau de n'avoir pas regardé le Maroc à travers la vitre déformante de notre civilisation européenne et d'avoir étalé sous nos yeux, avec complaisance, un champ d'observations qui nous réserve bien des surprises et des émotions. L'auteur a ce sens instinctif des nuances aux reflets chauds et chatoyants qui ne donnent que des sensations heureuses de ce beau Maroc islamique où a germé et vigoureusement poussé le Maroc européen et français des colonisateurs.

Parmi les héroïnes du livre, il en est une, Ourida, indomptée par l'amour, indomptée par l'homme, indomptée par l'envahisseur, conquise par la bonté, la bravoure généreuse d'une Française et qui ne veut pas quitter le Maroc, afin de vivre dans le calme des jardins de roses, musqués de tapis de laine, dans la béatitude des heures exquises qui se suivent toutes pareilles et qu'on ne regrette pas.

— Et dès lors, dit-elle, nous ne sommes plus femmes, mais un peu de cet immense frisson de volupté ardente qui anime et mène le monde de cette ardeur sacrée qu'Allah a voulu allumer. Les Désenchantées que l'on pense trouver dans le Moghreb, ce sont — et combien rares ! — celles qui, par erreur ou curiosité, ont abandonné la vie musulmane et n'aspirent pas à retourner.

Enchantées ? les Marocaines le sont. Ce qui les enchante, c'est de rester Marocaines, au milieu de nos traditions, supportant ou profitant parfois avec sympathie et confiance le voisinage étranger sans laisser s'imprégner ce qui doit, d'après elles, demeurer le plus pur dans l'âme d'une femme, la Religion et l'Amour.

Et c'est sur ce vieux dicton auquel sont restées fidèles les Enchantées Marocaines, que se ferme ce beau roman que l'on ne se lasse pas de lire et relire :

« Pour bien battre, le cœur ne quitte [pas la poitrine;
« Pour bien vivre, la femme ne quitte [pas sa maison. »

Combien vraie apparaît cette affirmation d'un héroïque explorateur, le général Barattier...

— Ceux qui ont goûté au philtre que verse l'Afrique en restent grisés toute leur vie.

René MEUNIER.

Editions Eugène Figuière, Paris.

ON NOUS COMMUNIQUE

RÉUNIONS DU VENDREDI 12 JUIN

Union Cherale. — 20 h. 30, répétition sections réunies.

Syndicat des métaux et mouleurs. — 20 h. 30: Bourse du travail.

Harmonie Municipale. — 20 h. 30: répétition générale.

Syndicat de l'Ameublement. — Réunion à 20 h. 30 Bourse du travail, rue Berthe-de-Boisieux.

Orphéon Municipal. — A 20 h. 45: répétition générale.

Employés de commerce H.F. Employés des deux sexes, réunion à 20 h. Bourse du travail, salle 13, au premier étage.

Syndicat de l'Alimentation. — La réunion qui avait été primitivement fixée à 18 h. 30 aura lieu à 20 h. 30, place Saint-Bruno.

Cercle Artistique. — 20 h. 30, répétition au siège.

Enfants d'Orphée. — 20 h. 30: répétition au siège. Concert du 1er juillet au Jardin de Ville.

Jeunesse communiste. — Réunion générale à 20 h. 30, à la Maison de la Jeunesse, rue Jean-Jacques-Rousseau, 7.

Syndicat des Peintres. — Permanence ce soir de 17 h. 30 à 19 h. à la Bourse du travail, salle 12, pour les adhésions et renseignements.

RÉUNIONS DU SAMEDI 13 JUIN

Syndicat du Livre. — Réunion des équipes de nuit à 14 h. 30. Bourse du travail.

Mécaniciens-mécaniciens. — Réunion à 18 heures, à la Bourse du travail.

Enfants de l'Oisans. — Assemblée générale à 20 h. 30, café du Commerce, place Grenette. Modification aux statuts.

Chambre syndicale des teinturiers en peaux. — Réunion à 20 h. à la Bourse du travail.

Amicale des retraités des chemins de fer. — Réunion générale à 17 heures, bar Thomas, cours Berriat.

Fédération nationale du bâtiment. — Réunion à 20 h. 30, au vieux gymnase, boulevard Gambetta.

REVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

Sans calomel — et vous sauterez du lit le matin "gonflé à bloc"

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs font des pis-aller. Une selle forcée n'allège pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE ont le pouvoir d'assurer le libre afflux de bile qui vous remettra d'aplomb. Végétales, douces, étonnantes pour faire couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Toutes Pharmacies.

LES FÊTES des Provinces françaises à Grenoble

ELLES AURONT LIEU LES 10, 11, 12 JUILLET

C'est décidé, de grandes fêtes des Provinces françaises auront lieu à Grenoble. Elles constitueront un grand événement une manifestation folklorique sans précédent !

Nous avons eu ce sentiment hier soir, car le Comité Permanent des Fêtes de Grenoble nous convoquait à une importante réunion.

Dans la salle du conseil du Syndicat d'Initistive, il y avait autour de M. Mas, vice-président du Comité, qui présidait, MM. Addinos, Rome Roulet, conseillers municipaux, et MM. Bron, Chabrol, Commerot, Flasseur, Jacquin, Pignède, Reyboz, Sévoz, Varlet.

***

Il nous fut donné d'entendre un exposé lumineux de M. Gustave Chabrol, et de suivre ensuite une discussion rigoureuse et vite conduite. Nous en dégagerons l'essentiel.

Nous préciserons tout de suite que l'aboutissement de cette réunion fut une décision unanime. On s'accorda très vite.

C'est la notion même du Comité des Fêtes d'animer Grenoble, grande ville d'art et de tourisme.

Mais ce qui s'impose, ce n'est pas seulement des fêtes d'ordre local, mais, au contraire, des manifestations de grande envergure.

C'est précisément le sens d'une Fête Folklorique des Provinces Françaises que propose M. Gustave Chabrol.

***

Partout de telles fêtes ont rencontré le succès. Elles sont nouvelles, variées, pleines d'entrain et par des cortèges, des costumes, des chants, des danses, des rondes, elles nous restituent les visages de nos régions et leur art populaire.

Nous aurons donc à Grenoble, les 10, 11 et 12 juillet, de très grandes fêtes. Des groupes venus de Provence, d'Auvergne, de Savoie, du Limousin, des Pyrénées, de Gascogne, d'Alsace, de Bourgogne, bref, plus de 500 participants, chanteurs, danseurs, musiciens, seront les hôtes de Grenoble.

Le Comité va maintenant travailler d'urgence au programme définitif qui remplira trois grandes journées d'été. On se prépare et on s'organise pour recevoir 40.000 visiteurs. Bref, Grenoble, par cette manifestation, se placera à la hauteur de sa renommée artistique et touristique. — P. P.

COUR D'APPEL DE GRENOBLE

Audiences du 11 juin

LA MORT HORRIBLE D'UNE VIEILLE DAME

Disons-le tout de suite. La responsabilité du mécanicien de l'express 161 qui doit répondre aujourd'hui devant la Cour du terrible accident qui eut lieu en gare de Valence, devant une centaine de voyageurs horrifiés ne semble pas devoir être retenue. Et l'accident ne mérite d'être rappelé que parce qu'il provoqua dans notre ville une légitime émotion.

Rappelons-en les circonstances :

Le 21 septembre 1935 l'express train entrait en gare. Sa vitesse était normale. A l'instant où il allait s'immobiliser, une dame très âgée (72 ans) voulut descendre du train. Elle descendit à reculons, voulut poser le pied sur le macadam de la gare, roula sous le wagon et eut les deux jambes sectionnées.

Mme Pipard — c'était son nom — mourut peu après de ses terribles blessures. Elle avait été traînée sur 17 mètres. Des témoins assurent que Mme Pipard tomba au moment où le train ayant marqué un temps d'arrêt, repartait à la faible allure pour s'immobiliser 20 mètres plus loin.

Les dits témoins allèguèrent que le mécette manœuvre afin de mettre son tender en face du distributeur d'eau.

M. Car, le mécanicien, prétend qu'il ne s'arrêta qu'une seule fois et n'eut pas à redonner de la vapeur pour terminer les 20 mètres qui lui restaient à parcourir pour être en face de la pompe.

Dans ce dernier cas, la responsabilité de l'employé ne serait évidemment pas à retenir.

Le tribunal correctionnel de Valence, après des débats qui durèrent deux longues audiences, ordonna la relaxe du mécanicien Car. C'est contre ce jugement qu'appel a été fait.

La Cour a mis cette affaire en délibéré. Arrêt à huitaine.

Me de Flomnier Cocat assumait la défense du mécanicien Car.

Me Fey était partie civile.

RUE DU REPOS, A LYON UN CAFETIER ABAT UN CLIENT

Puis il esquive les coups de feu de l'amie de sa victime

Lyon, 11 juin. — Vers 19 heures, Gustave Fleurs, 35 ans, terrassier, 13, rue de Repos, pénétrait dans un café de la même rue lorsque, pour une cause que l'enquête établira, le tenancier du café tira trois coups de revolver sur son client qui s'écroula gravement blessé.

A ce moment, la maîtresse de Gustave Fleurs, Suzanne Guey, 37 ans, qui était restée dans la rue, prit son revolver et le déchargea à son tour sur le meurtrier de son ami sans l'atteindre.

Rapidement maîtrisée et désarmée elle fut conduite au commissariat de police de permanence, ainsi que le patron du café tandis que le blessé était transporté à l'hôpital Edouard Herriot, dans un état désespéré.

Interrogé sur les motifs de son acte, le cafetier, nommé Alonzo a déclaré qu'il avait eu peur de Gustave Fleurs, lorsque celui-ci pénétra chez lui. Il a été mis en état d'arrestation ainsi que la femme Guey.

ETAT-CIVIL DE GRENOBLE

DU 11 JUIN 1936

Naissance. — Jacques-Henri-Aimé Rigal, cours Jean-Jaurès, 84.

Publications de mariages. — M. Eymery, représentant de commerce, rue Bayard, 2 et R. Deguil, s. p. rue Colbert, 14; C. Balducci, garçon de café rue Très-Cloîtres, 27 et L. Boggioz, s. p. rue Très-Cloîtres, 27. R. Chichignoud, ébéniste rue Bergonié et G. Bernard, empl. de commerce, avenue d'Eybens, 25. M. Illy, empl. des P.T.T., cours Berriat, 47 et G. Bernard, s. p., à Bourg-d'Oisans (Isère).

Mariage. — L. Deshayes, rédacteur des Contributions directes, et R. Jouffrey employée de bureau.

Décès. — Henri Antoine Giaudi, 81 ans, s. p. rue Emile-Guermard, 11; Emilie-Pauline-Marie Bron, veuve Lesage, 87 ans, s. p. rue Ernest-Calvat, 27; Louis-Henri Pope, 62 ans, mécanicien, rue du Mouchérotte, 66; Léon-Emile Vigné, retraité des P.T.T., 63 ans, rue Lavoisier, 9.

Convocations Sportives

Alpobrog. — Au gymnase Anthoard à 20 h. 30.

Espérance. — A 20 h. 15, café Séchier, assemblée générale pour dissolution.

C. O. G. — Entraînement féminin à 18 h. 15.

C. S. Italien. — A 20 heures, au siège.

Amicale Boule des Perrières (clos Perrin). — Samedi 13, à 20 h. au siège. Organisation de la fête.

GRENOBLE

CHRONIQUE LOCALE

L'ECHO DU JOUR

Six étudiants de différents villages de la province de Murcie, qui étaient arrivés ces jours derniers dans cette ville afin d'y passer leur « bachot », ont été arrêtés pour avoir crié : « Vive le fascio ! », devant l'édifice de l'Université. Les six étudiants devaient se présenter le lendemain devant les examinateurs.

Interrogés par un juge, les six jeunes gens ont déclaré qu'ils ne s'étaient pas suffisamment préparés aux examens et n'osaient pas l'avouer à leurs parents. Ils avaient poussé des vivats dans le but de se faire arrêter.

Les autorités ont pu confirmer la véracité de ces affirmations, car trois des étudiants sont affiliés au parti républicain de M Martinez Barrio, président des Cortès, et aucun des autres ne fait partie de l'organisation fasciste. Ils ont été libérés dès le lendemain matin, mais les examens avaient déjà eu lieu.

La ruse des six canards a d'ailleurs dépassé leur but : car les journaux ont relaté leur exploit et les parents ont été mis au courant.

Quelle semonce ils ont dû recevoir ! Sans compter qu'il va falloir trouver autre chose pour la session d'octobre.
— LE CURIEUX.

Un attelage s'emballe, quai de France. — Hier, vers 8 h. 45, quai de France, une voiture militaire attelée de deux chevaux passait devant la Manutention, quand brusquement les chevaux s'emballèrent, entraînant à toute vitesse l'attelage qui, manquant le tournant du pont de la Porte-de-France, heurta le parapet de pierre avec une telle violence que deux des énormes blocs qui le constituent furent écartés, laissant une brèche assez large. Les chevaux furent blessés mais, par miracle, il n'y eut pas d'accident de personne.

Sacrifiés ! 200 Robes Hte Couture imprimées, Alsane et autres. Tailleurs, ensemble 49 fr. 70 fr. Lyllane, 33 c. Berriat.

La fugue de deux enfants — Vers 17 heures, mercredi, à la gare P.-L.-M., parmi les voies, des employés de la Compagnie trouvaient deux enfants, Robert Quard, 10 ans et sa sœur Ginette.

Le garçon, pour expliquer leur présence déclara :

— Nous sommes orphelins. Nous venons de Pont-de-Champ et nous désirons nous rendre chez notre oncle, facteur à Algueblanche (Savoie).

Pour toute fortune, le gamin ne possédait que vingt francs. M. Michaux, commissaire spécial, ouvrit aussitôt une enquête. Il téléphona à M. Quard, à Algueblanche, qui lui répondit que son frère, soit le père des deux enfants, était en parfaite santé, puisque la veille il avait reçu de ses nouvelles.

M. Michaux avisa ensuite le maire de Champ-sur-Drac, la gendarmerie de Vizille et finalement fit hospitaliser les deux gosses à l'œuvre de la protection de l'enfance, au Sablon.

Le lendemain, le pot aux roses était découvert. Les parents des disparus se présentèrent à la gendarmerie de Vizille. Ils furent aussitôt renseignés et purent, dans la journée d'hier, venir chercher leurs enfants au Sablon.

Tout compte fait, le jeune Robert avait imaginé un roman. Il n'y avait aucun décès dans sa famille, mais à la suite d'une remontrance de son instituteur, il avait résolu de s'évader, emmenant avec lui sa petite sœur.

29 fr. Chapeaux Dame Mod. Paris, feutre, paille. Coloris mode. Arly, 70 c. Berriat.

Léger accrochage. — Vers 11 heures hier matin, rue Lafayette, un léger accrochage s'est produit entre l'auto de M. Eugène Giroud, demeurant à Revel (Isère) et l'attelage conduit par M. René Obitz, employé chez M. Moyroud, camionneur, 7, rue Génissieux. Les dégâts sont peu élevés.

Globe-Trotter, 14, Bd Gambetta. Grand choix art. voyage, camping maroquinerie.

La grande fête du bienfaisance de la place Jean-Achard. — Cette fête connaîtra la faveur du public pour beaucoup de raisons. D'abord parce qu'on voudra répondre à l'appel du Comité d'organisation qui prépare les grandes journées des 4 et 5 juillet au profit des œuvres de l'Enfance. Une fois de plus le Syndicat des marchands forains de la place Jean-Achard renouvellera ainsi son bel effort. Enfin la fête retrouvera son succès habituel en raison même du programme prévu, plein d'entrain, de musique et de danses pendant deux jours.

Pour aujourd'hui nous publions la composition du Comité d'organisation : Président, M. James ; vice-président, Jourdain secrétaire, Chambias ; secrétaire-adjoint, Thomasset ; trésorier, Schiffer ; trésorier-adjoint, Csmpagne; membres : Delguist, Albano, Roux, Offand, Descassaux, Gallet, Bellat, Zeni, André, Tissié, Imbert, Charrelier, Bolby, Irissol.

Et rappelons en terminant qu'une grande tombola sera tirée à l'occasion des prochaines journées de bienfaisance. Parmi les lots principaux : une motocyclette, une salle à manger, une bicyclette, etc. Les billets sont en vente.

Fête de la Jeunesse. — Comité d'organisation. — Toutes les personnes qui participent au service d'ordre de la Fête de la Jeunesse, sont priées d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 13 juin, à 17 heures, au Stade municipal (côté ouest). Présence indispensable.

Frigidaire depuis 2.500 fr. Concessionnaire: Garabioi, 6, cours Berriat.

Des vols au Parc des Sports. — A peu de jours d'intervalle, deux vols ont été commis au Parc des Sports, cours Jean-Jaurès, dans la partie réservée aux courts de tennis.

M. Marcel Guerry, industriel, 11, place Victor-Hugo, a signalé à la police qu'on lui avait volé, dans son veston accroché au vestiaire, une somme de 350 francs.

De son côté, M. Gilbert Vallier, étudiant, 3, rue Vauban, a fait connaître qu'on lui avait dérobé son portemonnaie contenant 32 francs. La police procède à des recherches.

Renversés par un chauffard. — Sortant de son domicile, 104, cours Berriat, Mme Petinot, âgée de 67 ans, en descendant du trottoir, devant l'Odéon Cinéma, a été renversée par un automobiliste qui débouchait de la rue Abbé-Grégoire.

Ce dernier stoppa quelques secondes, injuria la victime et, sans autres explications, disparut. Le numéro de l'auto a été relevé et des recherches sont faites pour retrouver ce chauffeur automobiliste.

Un galetas cambriolé. — Un malfaiteur s'est introduit dans le grenier loué 4, rue Docteur-Bally, par Mme veuve Saul, demeurant 5, rue de Palanka. Il a dérobé un petit meuble et divers effets, le tout valant environ 1.200 francs. La police procède à une enquête.

Fête de printemps de la classe 1910. Il est rappelé aux conscrits que la fête de printemps a lieu dimanche 14 juin. Rassemblement à 9 h. 45 chez le camarade Gachet.

Le cabri est payé. — On sait nous l'avons relaté, qu'un chevreau avait été dérobé à M. Pillot Charles, 15, avenue de Gières, qui l'avait offert aux dirigeants d'une tombola de Saint-Martin-d'Hères. Le propriétaire du cabri a été indemnisé de la valeur du cabri et il a retiré la plainte qu'il avait déposée.

La tombola du Club Boutiste de la Capuche — Voici les numéros gagnants de la tombola du 7 juin : le n° 941 gagne le gros lot. Les numéros finissant par 1 gagne un lot. Réclamer au café Megy avant le 30 juin.

Le pique-nique de la classe 1926. — Il est rappelé aux sociétaires et à leur famille que la sortie pique-nique de l'Amicale aura lieu dimanche 14 juin, aux Charmettes. Départ à 9 heures du siège social, par La Monta, Proveysieux, Pommerey, col de la Charmette. Repas tiré des sacs dans la prairie ou à la maison forestière. Retour par la Chartreuse de Currières, Saint-Laurent-du-Pont et La Placette.

Cercle Ménager de Grenoble. — Réunion des adhérentes le mardi 16 juin, à 15 heures à la Chambre de Commerce pour la mise au point de l'organisation de l'Ecole d'Employées de Famille. Inscription des Maîtresses de Maison disposées à prendre une apprentie au mois d'octobre.

Le 17 juin, à 15 heures et à 20 heures, les membres du Cercle sont spécialement invitées à une démonstration culinaire.

Le 22 juin, conférence publique de propagande en faveur de l'Ecole d'Employées de Famille, avec projection d'un film.

TOUS VOYAGES INDIVIDUELS DANS TOUS PAY